Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 mai 2020, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2020-05-112 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept, soit jusqu'au 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui indique que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et soit enregistrée pour diffusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-113 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du

jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois d'avril 2020

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 373-2020 modifiant le règlement numéro 367-2019 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec

8. Nomination du maire suppléant

9. Soumission pour l'émission de billets pour les règlements d'emprunts 292-2012, 318-2014, 347-2017 et 365-2019 pour un montant de 730 300$

10. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 730 300$ qui sera réalisé le 12 mai 2020

11. Les Entreprises St-Ubald Inc. demande de transférer le contrat de déneigement des chemins à ESU Inc.

12. Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité et lors des évènements spéciaux, patrouille pour l'été.

13. Prix pour la levée de conteneurs à chargement avant

14. Location d'une toilette mobile pour l'Hôtel de Ville

15. Demande d'aide financière pour démarrage d'entreprise

16. Demande de réduire les heures de formation nécessaires pour la formation de Pompier 1

17. Changement de mutuelle de prévention

18. Demande de Olivier Myre pour le 300, rue Masson

19. Programme de recrutement 2020 – Régie des incendies du Centre-Mékinac

20. Travaux d'entretien branche 2 du cours d'eau Francoeur

21. Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle/don

22. Période de questions de l'assistance

23. Affaires nouvelles :

A) Vente par soumissions du réservoir d'essence

24. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Rés. 2020-05-114 :</u> <u>Adoption du procès-verbal des séances du mois d'avril 2020</u>

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance avril 2020

Fédération Québécoise des Municipalités

Le 1er avril, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 4 611 cas de personnes infectées au Québec, 307 personnes hospitalisées, 82 personnes aux soins intensifs et 33 décès. Elle nous informe du report de la date de dépôt des demandes d'aide financière 2020-2021 pour le programme d'aide à la voirie locale.

Le 2 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 5 518 cas de personnes infectées au Québec, 365 personnes hospitalisées, 96 personnes aux soins intensifs et de 36 décès. De plus, la FQM nous informe sur les subventions salariales de 75% que les PME pourront demander et rejette l'idée de réviser les valeurs foncières de certaines propriétés en raison des impacts de la CIVID-19.

Le 3 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 6 101 cas de personnes infectées au Québec, 429 personnes hospitalisées, 122 personnes aux soins intensifs et 61 décès. Elle nous invite à contacter notre député fédéral concernant l'admissibilité des élus et des pompiers à la PCU.

Le 5 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 7 944 cas de personnes infectées au Québec, 525 personnes hospitalisées, 154 personnes aux soins intensifs et 94 décès. Elle nous informe de la prestation de 100$ additionnel pour les salariés à faible revenu travaillant à temps plein ou à temps partiel dans les services essentiels.

Le 6 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 8 580 cas de personnes infectées au Québec, 633 personnes hospitalisées, 164 personnes aux soins intensifs et 121 décès. Elle nous informe des questions et réponses de Recyc-Québec concernant les centres de tri.

Le 7 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 9 340 cas de personnes infectées au Québec, 583 personnes hospitalisées, 164 personnes aux soins intensifs et 150 décès. Elle nous informe que les principes des conventions collectives doivent être respectés à moins de cas de force majeure.

Le 8 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 10 031 cas de personnes infectées au Québec, 632 personnes hospitalisées, 181 personnes aux soins intensifs et 175 décès. Elle nous informe des mesures additionnelles de confinement pour interdire les accès non essentiels à certaines régions.

Le 9 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 10 912 cas de personnes infectées au Québec, 679 personnes hospitalisées, 196 personnes aux soins intensifs et 216 décès. Elle nous de la demande de report des dates de paiement des services de la Sûreté du Québec à septembre et décembre.

Le 14 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 14 248 cas de personnes infectées au Québec, 936 personnes hospitalisées, 230 personnes aux soins intensifs et 435 décès. Elle nous informe de l'élargissement de la liste des activités prioritaires aux services paysagers, miniers, de la construction résidentielle et du transport.

Le 15 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 14 860 cas de personnes infectées au Québec, 984 personnes hospitalisées, 218 personnes aux soins intensifs et 487 décès. Elle nous informe de la hausse du salaire minimum au 1er mai à 13,10$ de l'heure.

Le 16 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 15 857 cas de personnes infectées au Québec, 1 018 personnes hospitalisées, 209 personnes aux soins intensifs et 630 décès. Elle nous informe de l'aide d'urgence de 20M$ pour les organismes communautaires.

Le 17 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 16 798 cas de personnes infectées au Québec, 1 016 personnes hospitalisées, 207 personnes aux soins intensifs et 688 décès. Elle nous informe des instructions aux organismes municipaux lors d'un appel d'offres public ou d'un appel d'offres sur invitation.

Le 20 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 19 319 cas de personnes infectées au Québec, 1 169 personnes hospitalisées, 198 personnes aux soins intensifs et 939 décès. Elle nous informe des directives à respecter pour les propriétaires de baux de villégiature et les utilisateurs du territoire public.

Le 21 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 20 126 cas de personnes infectées au Québec, 1 224 personnes hospitalisées, 201 personnes aux soins intensifs et 1 041 décès. Elle nous informe du pouvoir de la municipalité d'ouvrir ou non ses descentes à bateaux et nous informe des recommandations pour une ouverture sécuritaire des jardins communautaires.

Le 22 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 20 965 cas de personnes infectées au Québec, 1 278 personnes hospitalisées, 199 personnes aux soins intensifs et 1 134 décès. Elle nous informe de la mise à jour des services de gestion des matières résiduelles essentiels.

Le 23 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 21 838 cas de personnes infectées au Québec, 1 411 personnes hospitalisées, 207 personnes aux soins intensifs et 1 243 décès. Elle nous informe que des discussions ont lieu concernant les camps de jour et des informations seraient disponibles sous peu.

Le 24 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 22 616 cas de personnes infectées au Québec, 1 460 personnes hospitalisées, 227 personnes aux soins intensifs et 1 340 décès. Elle nous informe que de l'annulation de la Fête de la pêche et des activités du Programme de soutien à l'ensemencement des lacs et cours d'eau.

Le 27 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 24 982 cas de personnes infectées au Québec, 1 541 personnes hospitalisées, 210 personnes aux soins intensifs et 1 599 décès. Elle nous informe du plan de réouverture progressive des établissements scolaires et des services de garde à compter du 11 mai 2020.
Le 28 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 25 757 cas de personnes infectées au Québec, 1 625 personnes hospitalisées, 217 personnes aux soins intensifs et 1 682 décès. Elle nous informe du plan de réouverture progressive des entreprises en mai.

Le 29 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 26 594 cas de personnes infectées au Québec, 1 648 personnes hospitalisées, 222 personnes aux soins intensifs et 1 761 décès. Elle nous informe de la réouverture graduelle des régions.

Le 30 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 27 538 cas de personnes infectées au Québec, 1 684 personnes hospitalisées, 214 personnes aux soins intensifs et 1 859 décès. Elle indique que le MTQ invite les municipalités gestionnaires de voies cyclables à les maintenir en opération pendant la pandémie.

Association des directeurs municipaux du Québec

L'ADMQ nous informe du nouvel arrêté ministériel qui oblige les municipalités à rendre publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations.

Le Mini-Scribe de mai 2020 nous informe du rapport financier qui doit normalement être produit au plus tard le 15 mai 2020 ainsi que de certaines informations

essentielles qui doivent être publiées dans celui-ci. Toutefois, les municipalités disposeront d'un délai de 64 jours à compter de la fin de la période d'état d'urgence sanitaire pour faire parvenir le rapport.

Commission de protection du territoire agricole du Québec

La CPTAQ nous informe d'une erreur dans les lots inscrits sur la résolution municipale concernant le dossier de monsieur Alain Gervais et nous demande une résolution corrigée.

La CPTAQ nous informe qu'une rencontre publique est prévue dans le dossier de monsieur Alain Cloutier, mais que celle-ci ne peut être tenue à cause de la pandémie et offre la possibilité de renoncer à une demande de rencontre.

Grano-Vrac et délices

Réception d'un communiqué de presse nous informant de sa campagne de socio-financement pour l'achat d'un camion réfrigéré dans le but de poursuivre à long terme le service de livraison dans plusieurs municipalités.

MRC de Mékinac

La MRC de Mékinac nous transmet un communiqué traitant des mesures d'allégement directes aux entreprises et aux entrepreneurs.

Rés. 2020-05-115 : Dépôt de la correspondance d'avril 2020

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois d'avril 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-116 : Approbation des comptes d'avril 2020

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'avril au montant de 278 008,03 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 373-2020 : règlement modifiant le règlement 367-2019 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 373-2020 modifiant le règlement 367-2019 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec et dépose le projet de règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-117 : Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est

résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Julie Bertrand, conseillère au siège numéro 3,

a) mairesse suppléante pour les six prochains mois.
b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-118 : Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	4 mai 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 mai 2020
Montant :	730 300 $		

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 mai 2020, au montant de 730 300 $*;*

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

33 300 $	1,25000 %	2021
34 200 $	1,40000 %	2022
35 000 $	1,50000 %	2023
35 900 $	1,60000 %	2024
591 900 $	1,70000 %	2025

Prix : 98,28400 Coût réel : 2,07782 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

33 300 $	2,15000 %	2021
34 200 $	2,15000 %	2022
35 000 $	2,15000 %	2023
35 900 $	2,15000 %	2024
591 900 $	2,15000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,15000 %

3 - CD DE MEKINAC-DES CHENAUX

33 300 $	2,21000 %	2021
34 200 $	2,21000 %	2022
35 000 $	2,21000 %	2023
35 900 $	2,21000 %	2024
591 900 $	2,21000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,21000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 mai 2020 au montant de 730 300 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 318-2014, 292-2012, 365-2019 et 347-2017. Ces billets sont émis au prix de 98,28400 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-119 : Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 730 300$ qui sera réalisé le 12 mai 2020.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 730 300 $ qui sera réalisé le 12 mai 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	**Pour un montant de $**
318-2014	21 300 $
292-2012	148 800 $
292-2012	148 300 $
365-2019	76 887 $
365-2019	58 278 $
347-2017	145 830 $
347-2017	130 905 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 318-2014, 292-2012, 365-2019 et 347-2017, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES TESSIER, APPUYÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL-BÉDARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés

par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 mai 2020;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	**33 300 $**	
2022.	**34 200 $**	
2023.	**35 000 $**	
2024.	**35 900 $**	
2025.	**37 000 $**	**(à payer en 2025)**
2025.	**554 900 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 318-2014, 292-2012, 365-2019 et 347-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-120 : Les Entreprises St-Ubald inc. demande de transférer le contrat de déneigement des chemins à ESU Inc.

CONSIDÉRANT que Les Entreprises St-Ubald inc. nous demande de transférer son contrat de déneigement des chemins à ESU Inc.;

CONSIDÉRANT que ESU Inc. s'engage à respecter les clauses du contrat de déneigement des chemins qui a été accordé à Michel Demers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le transfert du contrat de déneigement des chemins ESU Inc. aux mêmes conditions qu'à Les Entreprises St-Ubald inc conditionnellement à ce qu'une garantie d'exécution soit fournie pour la durée restante du contrat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité

Reporté.

Rés. 2020-05-121 : Prix pour la levée de conteneurs à chargement avant

CONSIDÉRANT l'offre de Service Cité Propre Inc. pour la fourniture et la levée de 6 conteneurs à chargement avant;

CONSIDÉRANT que la location des conteneurs sera payée par les commerces directement à Service Cité Propre Inc.;

CONSIDÉRANT que le conseil peut accorder le contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Service Cité propre pour la levée de 6 conteneurs de

matières résiduelles pour un montant de 259,86 $ plus taxes par levée et pour un montant de 144,77 $ plus taxes lorsque le camping sera fermé et ce pour la période allant du 7 mai 2020 au 6 mai 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-122: Location d'une toilette mobile

CONSIDÉRANT que Buromobil St-Maurice Inc. nous offre la location d'une toilette portative avec lavabo :

CONSIDÉRANT que depuis les deux dernières années, l'installation d'une toilette portative près du bureau municipal a été grandement apprécié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle loue une toilette portative avec lavabo, distributeur de savon à main et papier à main pour une montant de 170.00 $ par mois plus 80.00 $ de transport (aller et retour) plus les taxes applicables de Buromobil St-Maurice Inc. pour la période du 15 mai au 30 septembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-123: Demande d'aide financière pour le démarrage d'entreprise

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Miel & Forêts SENC pour le démarrage d'entreprise;

CONSIDÉRANT que cette entreprise ne respecte pas les critères du programme, soit utiliser un local commercial vacant ou créer un emploi à temps plein autre que celui du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne verse pas d'aide financière à l'entreprise Miel & Forêts SENC, car celle-ci ne répond pas présentement aux critères du programme, mais l'invite à redéposer une demande lorsqu'au moins un des critères sera respecté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-124 : Demande de réduire les heures de formation nécessaires pour la formation de Pompier 1

CONSIDÉRANT le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est conscient de l'importance d'avoir une formation complète correspondant aux tâches à être effectuées par les pompiers municipaux;

CONSIDÉRANT que la formation est un gage de sécurité pour tous les pompiers;

CONSIDÉRANT que le nombre d'heures de formation exigé peut être un obstacle pour des candidats potentiels;

CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus difficile de recruter des pompiers à temps partiel pour les services de sécurité incendie du Québec;

CONSIDÉRANT que certaines spécialités tel opérateur d'autopompe sont parties intégrantes des fonctions de base en intervention incendie mais ne se retrouvent pas dans la formation de base;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère qu'il faudrait faciliter

l'obtention du diplôme de Pompier 1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande aux députés d'intervenir auprès du Ministère de la sécurité publique et autres ministères concernés afin de revoir le programme de formation de Pompier 1 afin de faciliter le recrutement des pompiers à temps partiel pour les services incendies municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-125 : Changement de mutuelle de prévention

CONSIDÉRANT l'offre de Novo SST pour adhérer à leur mutuelle de prévention;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil se disent satisfaits des résultats et services actuels de notre mutuelle de prévention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse l'offre de Novo SST pour adhérer à leur mutuelle de prévention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-126 : Demande de Olivier Myre pour le 300, rue Masson

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Olivier Myre, propriétaire du 300, rue Masson, qui désire effectuer un aménagement paysager et installer une allée de pavés dans l'emprise de la rue Saint-Jean;

CONSIDÉRANT qu'un plan de l'aménagement a été déposé au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que l'aménagement ne nuira pas aux activités de déneigement de la municipalité;

EN CONSÉQUENECE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise monsieur Olivier Myre, propriétaire du 300, rue Masson, à procéder à l'installation d'une allée en pavés dans l'emprise de la rue Saint-Jean, entre le bordure de rue et son terrain, conditionnellement à ce que la municipalité ne puisse être tenue responsable de tout bris ou dommage causés à l'aménagement par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-127 : Programme de recrutement 2020 – Régie des incendies du Centre-Mékinac

CONSIDÉRANT que la Régie des incendies a de la difficulté à recruter de nouveaux pompiers;

CONSIDÉRANT le Programme de recrutement 2020 proposé par la Régie des incendies du Centre-Mékinac;

CONSIDÉRANT que ce programme entrainera des frais pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le Programme de recrutement 2020 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac et accepte d'assumer les frais découlant de ce programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-128 : Travaux d'entretien du cours d'eau Francoeur

CONSIDÉRANT QUE le rapport déposé par la personne désignée fait état de la nécessité d'effectuer des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Francoeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- manifeste son appui à la demande présentée par M. Francis Tessier pour effectuer des travaux d'entretien du cours d'eau Francoeur ;
- que la municipalité demande à la MRC de préparer un tableau des superficies de drainage détaillées pour le cas où les travaux étaient réalisés;
- demande à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confiée, en tout ou en partie, la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac
- autorise le maire et la secrétaire trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité;
- s'engage à payer à la MRC tous les frais encourus par la présente démarche advenant le cas où les travaux ne se réaliseraient pas.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-129 : Coopérative de Solidarité en santé de Sainte-Thècle/Don

CONSIDÉRANT que la municipalité peut aider un organisme qui œuvre pour la santé;

CONSIDÉRANT que la Fondation de la Coopération de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle nous offre un don pour que nous puissions aider un organisme de santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte le don de 25 000 $ de la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle.

- Remet ce montant de 25 000 $ à Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle pour qu'elle puisse dispenser des services en santé dans notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions
Aucune question.

Affaires nouvelles :

Rés. 2020-05-130 : Mise en vente d'un réservoir à essence avec pompe

CONSIDÉRANT que la municipalité possède un réservoir à essence avec pompe usagé qu'elle désire vendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mette en vente le réservoir à essence avec pompe usagé au plus offrant sur Lespac.com et sur Marketplace et recevra les offres par courriel jusqu'au vendredi 22 mai à 11 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-131 : Levée de la séance

À 20h27, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 11 mai 2020, à 18 heures 45 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset.

Rés. 2020-05-132 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui indique que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen

permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et soit enregistrée pour diffusion;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 18h45;

CONSIDÉRANT que des points additionnels à discuter ont prolongé le caucus jusqu'à 18h56 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à leur avis de convocation pour débuter la réunion plus tard et ajouter des points à l'ordre du jour

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que d'ouvrir la séance à 18h56 et d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Priorisation des services essentiels

2. Ajustement des loyers au 250, rue Saint-Gabriel pour le mois de mai

3. Remplacement du terminal Interac au bureau municipal

4. Questions de l'assistance

5. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-133 : Priorisation des services essentiels

CONSIDÉRANT la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement au Québec et de l'état d'urgence sanitaire qui est présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT le déconfinement graduel qui s'échelonnera sur une période encore inconnue;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle doit indiquer les services qu'elle considère comme essentiels;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle priorise les services essentiels suivants avec application des mesures du Guide de normes sanitaires en milieu de travail – COVID-19 produit par la CNESST :

Collecte des matières résiduelles et recyclables (en tout temps)
Approvisionnement en eau potable (en tout temps)
Traitement des eaux usées (en tout temps)
Voirie (en tout temps)
Administration (télétravail permis depuis le 6 avril en alternance parmi les cadres, retour au bureau à temps plein à compter du 11 mai 2020)
Urbanisme (en poste, mais communication par courriel et téléphone seulement)
Écocentre (ouvert depuis le 24 avril 2020)
Réception du bureau municipal (ouvert depuis le 11 mai 2020)
Brigadier scolaire (en poste depuis le 11 mai 2020)
Jardins communautaires (ouverts depuis le 11 mai 2020)
Débarcadères (ouverts depuis le 11 mai 2020)
Camp de jour (ouvert à partir du 22 juin 2020)

et les services suivants demeurent fermés jusqu'à nouvel ordre :

Parcs, infrastructures de loisirs et espaces verts
Bibliothèque municipale

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-134 : Ajustement des loyers au 250, rue Saint-Gabriel pour mai

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-104 diminuant de 50% les loyers de mars et annulant les loyers d'avril pour Jacques Véronneau, dentiste, et Dignard et Ste-Croix, denturologistes, locataires au 250, rue Saint-Gabriel, à cause de la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT que la pandémie se poursuit en mai et que le gouvernement oblige leur fermeture jusqu'au

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle réduise le loyer de 50% pour le mois de mai proportionnellement au nombre de jours d'ouverture permise par le gouvernement aux locataires du 250, rue Saint-Gabriel, afin de les aider pendant la pandémie de COVID-19.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-134 : Remplacement du terminal Interac au bureau municipal

CONSIDÉRANT que le terminal actuel du bureau municipal ne permet pas le paiement par Paypass;

CONSIDÉRANT que la pandémie se poursuit et qu'un terminal Paypass permettrait de diminuer les contacts et ainsi limiter la propagation du COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice générale madame Valérie Fiset à procéder à l'acquisition d'un nouveau terminal Interac permettant le paiement par Paypass.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Aucune question.

Rés. 2020-05-135 : Levée de la séance

À 19h00, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière